Des CAPI, comme "des capitations"...

Michel Marchand

Grande médiatisation par l'UNCAM sur le succès du Contrat d'Amélioration des Pratiques Individuelles (CAPI).

Certes, cela ne concerne pour l'instant que les généralistes, mais l'expérience a de quoi faire frémir. Les signataires des CAPI auraient-ils compris que le seul espoir de voir évoluer leurs revenus autrement qu'à la baisse est de se diriger vers un bonus individuel de performance ?

Performance qui serait évaluée non plus à l'aune de la seule qualité des soins prodiguée par le médecin en son âme et conscience mais en fonction de sa bonne adéquation aux critères décrétés par l'assurance maladie.

Le médecin se trouve ainsi piégé dans un contrat individuel dont les conditions pourront évoluer à la discrétion du distributeur de bonus que devient l'UNCAM.

Le médecin se trouve aussi piégé par le corollaire des contrats individuels : l'affaiblissement du contrat collectif qu'est la convention nationale, le report continuel de la revalorisation des actes cliniques en témoigne.

Le patient se trouve ici piégé par l'absence d'information de ce qui guide les choix thérapeutiques du médecin contractualisé : le seul bénéfice du patient ou l'intéressement du médecin ?

La promotion au mérite est ainsi instaurée en fonction de l'économie attendue par l'assurance maladie, qui envisage maintenant d'introduire ce dispositif dans la nouvelle convention.

Nous refusons ce dispositif.

Seule une véritable convention collective respectueuse des médecins et des patients permettra de garantir les conditions nécessaires à des soins de qualité.